



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

Objet : Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget principal- Budget Supplémentaire 2024

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Monsieur DALCOLETTO François à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2024/AVRIL/01/02 en date du 11 avril 2024 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2024/MAI/01/28 en date du 30 mai 2024 portant approbation du compte financier unique 2023 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

En synthèse, le budget 2024 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011	12 050 000,00	70 000,00	12 120 000,00
Chapitre 012	36 575 000,00		36 575 000,00
Chapitre 014			0,00
Chapitre 65	5 141 000,00		5 141 000,00
Chapitre 66	1 570 936,86		1 570 936,86
Chapitre 67	47 063,14	2 216 284,62	2 263 347,76
Chapitre 68	235 000,00		235 000,00
Chapitre 023			0,00
Chapitre 042	3 756 000,00	350 000,00	4 106 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	59 375 000,00	2 636 284,62	62 011 284,62

Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013	30 000,00		30 000,00
Chapitre 70	3 206 000,00		3 206 000,00
Chapitre 73	3 287 000,00		3 287 000,00
Chapitre 731	29 390 000,00		29 390 000,00
Chapitre 74	21 771 000,00	70 000,00	21 841 000,00
Chapitre 75	855 000,00		855 000,00
Chapitre 76	160 000,00		160 000,00
Chapitre 77	20 000,00		20 000,00
Chapitre 78	256 000,00		256 000,00
Chapitre 042	400 000,00		400 000,00
Résultat reporté		2 566 284,62	2 566 284,62
Total des recettes de fonctionnement	59 375 000,00	2 636 284,62	62 011 284,62

En synthèse, le budget 2024 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10	15 000,00		15 000,00
Chapitre 13	20 000,00		20 000,00
Chapitre 16	3 535 143,19		3 535 143,19
Chapitre 20	1 163 000,00	411 236,53	1 574 236,53
Chapitre 204	686 000,00		686 000,00
Chapitre 21	9 449 000,00	2527650,15	11 976 650,15
Chapitre 23	22 811 000,00	52 968,36	22 863 968,36
Chapitre 26			0,00
Chapitre 27			0,00
Chapitre 45	407 000,00		407 000,00
Chapitre 040	400 000,00	612,00	400 612,00
Chapitre 041	200 000,00		200 000,00
Solde d'exécution reporté	0,00	3 406 176,18	3 406 176,18
Total des dépenses d'investissement	38 686 143,19	6 398 643,22	45 084 786,41

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024	17 165 000,00		17 165 000,00
Chapitre 10	3 300 000,00		3 300 000,00
Chapitre 1068		3 100 000,00	3 100 000,00
Chapitre 13	13 821 143,19	2 806 769,42	16 627 912,61
Chapitre 16			0,00
Chapitre 20			0,00
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23		89 000,00	89 000,00
Chapitre 27	37 000,00		37 000,00
Chapitre 45	407 000,00	52 873,80	459 873,80
Chapitre 021			0,00
Chapitre 040	3 756 000,00	350 000,00	4 106 000,00
Chapitre 041	200 000,00		200 000,00

Solde d'exécution reporté			0,00
Total des recettes d'investissement	38 686 143,19	6 398 643,22	45 084 786,41

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean ZUCCARELLI, Monsieur Julien MORGANTI et Madame Viviane ALBERTELLI ayant voté contre.

Article unique:

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/06/2024

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.